

COV – AD 24.04.2024

rapport de la commission financière

La commission financière a été reçue le 16 avril 2024 par une délégation du COV, soit Mme Giller, comptable et M. Berthoud, administrateur, M. Pauli (pour les investissements), ainsi que les membres du comité : Mme Tille et MM. Deillon et Michelod.

En préambule, la commission financière remercie particulièrement Mme Giller pour son engagement et son professionnalisme, M. Berthoud pour sa disponibilité, ainsi que M. Pauli et le comité d'école pour le travail accompli.

Point 4.1 – crédit d'investissement pour les prestations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour l'assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle sur la parcelle RF 443

La ComFin a reçu les informations de base quant à cette demande. Elle rend attentif la gestion de projet, le comité et les délégués quant à l'application des principes des marchés publics.

Afin d'éviter toute complication juridique, il est recommandé de clarifier le type de marché public et également comment la gestion de ce projet sera menée jusqu'à la résiliation des travaux (mandat traditionnel, entreprise générale ou totale).

Dans l'état actuel des informations reçues, la ComFin préavise favorablement cette demande de crédit, AVEC LA CONDITION QU'IL Y AIT RESPECT DE LA LÉGISLATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS, EN PARTICULIER LE RESPECT DES SEUILS D'ADJUDICATION.

Point 4.2 – modification du budget d'investissements 2024

La ComFin préavise favorablement la modification du budget des investissements 2024.

Points 4.3 et 4.4 - comptes 2023

Compte de résultats (fonctionnement) 2023

La commission financière salue la présentation des comptes et des commentaires détaillés y relatifs.

La commission a reçu toutes les explications concernant les différents postes.

La commission relève – avec satisfaction - la proposition du comité de ristourner aux communes l'excédent qu'elles ont elles-mêmes financé.

Bilan

Comme lors du rapport sur les comptes de l'année précédente, la commission financière recommande au comité d'établir un budget de trésorerie et collaborer avec des entités professionnelles pour la gestion de la dette (telle que Finarbit).

Compte des investissements

La commission financière a reçu les explications en lien avec les dépenses effectuées durant l'année 2023 et souligne avec satisfaction l'utilisation régulière du tableau de suivi des investissements qui facilite la vision d'ensemble et le contrôle de l'état des dépenses.

Rapport de l'organe de révision

La commission a pris connaissance du rapport de l'organe de révision. Elle demande que ce rapport soit complété par le rapport détaillé comprenant les commentaires des réviseurs *{hors séance : la fiduciaire a promis ce rapport pour le mercredi 24 au matin}*

A relever que ce rapport détaillé est dorénavant exigé par les principes MCH2, comme décrit dans la directive 10 du SCom : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-01/directive-10--revision-des-comptes-annuels.pdf> et

plus précisément :

Rapport de révision

L'organe de révision établit un rapport sur les comptes annuels et leurs annexes conformément à l'article 62 LFCo.

L'organe de révision établit également un rapport détaillé au sens de l'article 728b du code des obligations (CO) à l'attention de l'exécutif, indiquant les faiblesses constatées et les recommandations susceptibles d'y remédier. Le rapport comprend aussi la confirmation de l'existence du système de contrôle interne ainsi qu'un suivi des recommandations faites sur les exercices précédents.

.....

En conclusion, la commission financière donne son préavis favorable pour les comptes 2023 et propose à l'assemblée d'approuver le rapport de l'organe de révision (selon art. 72, lettre h de la LFCo).

Châtel-St-Denis, le 22 avril 2024

La commission financière

Noémie Berthoud
Membre

Charles Ducrot
membre

Laurent Menoud
président-rapporteur